



Exhaussement d'une terrasse

Par **jupiter**, le **28/05/2008** à **20:24**

bonsoir, j'ai déjà posé cette question mais j'ai besoin d'une précision supplémentaire. Comme je vs l'avais précisé mon voisin a surélevé sa terrasse de 40cm+ dalle de béton de 10cm venant s'appuyer sur le muret mitoyen. Il ne m'a jamais demandé mon accord par écrit, ma question est : à quelle distance du muret mitoyen aurait-il dû arrêter sa terre de remblaiement en l'absence de mon accord?

Par **jupiter**, le **31/07/2008** à **13:12**

Bonjour, certains articles du code civil se contredisent en matière d'exhaussement venant s'appuyer sur 1 mur mitoyen. Faut-il, dans tous les cas, avoir l'accord par écrit du voisin mitoyen pour pouvoir "s'appuyer" sur le mur , ou bien a quelle distance doit-on arrêter l'exhaussement de la limite mitoyenne? J'ai vraiment du mal à avoir une réponse pour mon problème. MERCI